

Présentation et analyse grille salariale des AESH

Comité technique académique du 15 janvier

L'analyse de SUD :

-La grille salariale est celle qui est proposée par le MEN, on peut voir qu'elle est largement insuffisante. Les grilles salariales des professeur-e-s certifié-e-s comportent jusqu'à 11 échelons pour la classe normale avec un écart de rémunération de 1200€ nets mensuels en début de carrière à 2600€ nets en fin de carrière, au contraire les AESH ne peuvent gravir que 8 échelons et leur rémunération débute à 1200€ à la signature du premier contrat et est plafonnée à 1346€. Les évolutions salariales sont limitées de 5 à 23€ supplémentaires selon les échelons. Cette grille salariale est indécente.

-Cette grille ne va rien changer à la situation salariale des AESH : les bas salaires sont le fait des temps incomplets. De plus, quand on veut lutter contre les inégalités H/F, c'est une priorité de revaloriser les bas-salaires des emplois occupés majoritairement par des femmes. Pour rappel plus de 9 AESH sur 10 sont des femmes.

-SUD éducation revendique pour les AESH une titularisation sans condition qui s'accompagne de la création d'un statut d'Éducateur·trice scolaire spécialisé·e, avec un salaire à 1700 euros net en début de carrière et la reconnaissance d'un temps plein correspondant à 24h d'accompagnement.



Niveaux de la grille indiciaire

La circulaire du 5 juin 2019 de la DGRH précise en son annexe 4 (modifiée chaque année avec le relèvement du SMIC) les indices de référence pour la rémunération des AESH :

Niveaux	Indices bruts	Indices majorés	Traitement brut à temps plein
Niveau 8	400	363	1701,03
Niveau 7	393	358	1677,60
Niveau 6	384	352	1649,48
Niveau 5	376	346	1621,36
Niveau 4	367	340	1593,25
Niveau 3	359	334	1565,13
Niveau 2	354	330	1546,39
Niveau plancher	353	329	1541,70

Les échanges en CTA :

-Les OS demandent à ce qu'il y ait un 2nd GT pour examiner cette situation. Elles demandent également à ce qu'il y ait un reclassement, avec prise en compte y compris des années CUI-CAE. Les syndicats demandent aussi un alignement sur le mieux-disant et par exemple sur Limoges, où le coût de la vie est bien moins cher. Ces propositions faites en GT notamment par FO n'ont pas été reprises.

La conclusion est que la grille sera reportée à un prochain CTA une fois un second groupe de travail organisé.